

Le magazine de la Communauté
de communes Ardèche Rhône Coiron

ARC magazine

N°2 / février 2020



Ardèche
Rhône
Coiron

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Notre territoire connaît depuis le 11 novembre, une situation exceptionnelle qui nous rappelle que la nature peut modifier notre quotidien et nos projets, et que nous en sommes tributaires. C'est un événement sans précédent que nous connaissons actuellement ; de nombreux habitants sont encore dans des situations difficiles et attendent des réponses. Nous leur apportons notre soutien et leur souhaitons des lendemains favorables.

Dès les premières heures, la Communauté de communes a travaillé en proximité avec les secours, les habitants et en soutien aux communes. Les agents intercommunaux ont su être réactifs et engagés, comme sur les jours qui ont suivi avec le fort épisode de neige.

La Communauté de communes a su être active et solidaire et le sera encore dans la période de reconstruction qui s'engage. Il faudra du temps pour rebâtir mais la générosité et la force de ce territoire ont déjà fait leurs preuves.

Dans ce 2ème numéro du magazine intercommunal, nous consacrons un dossier au séisme, en laissant une large place aux perspectives d'avenir, puisqu'il faut maintenant travailler sur les suites à donner.

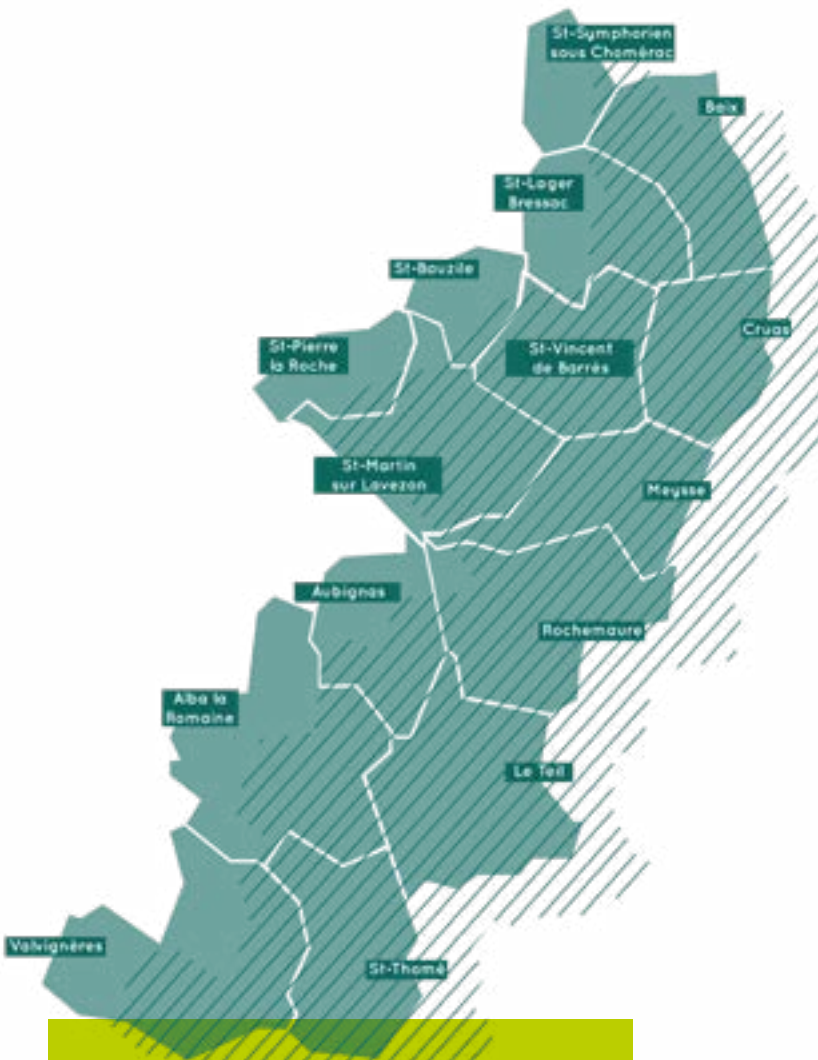
Il est indéniable que le territoire d'Ardèche Rhône Coiron va prendre un nouveau visage et cela va nécessiter de réviser nos orientations. Les projets que nous avons envisagés avant le tremblement de terre ne sont pourtant pas arrêtés. Ils doivent néanmoins, être repensés, réévalués dans un autre calendrier, en prenant en considération de nouvelles situations. Les questions de l'habitat, du nouvel aspect des communes impactées sont, désormais, des sujets prioritaires à aborder conjointement avec les autres projets et avec vous.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Directeur de la publication : Eric Cuer
Comité de rédaction : Yves Boyer, Bernard Noël, Virginie Martinez, Séverine Léon
Rédaction, mise en page : service communication ARC
- Séverine Léon, Maëva Satge
Crédits photos : Cdc Ardèche Rhône Coiron, SDIS, ASO
Tour de France
Tirage : 11 000 exemplaires

Dépôt légal
Impression sur papier PEFC, issu de la gestion durable des forêts.
Vous pouvez recevoir ce magazine, en contactant le 04 75 00 04 11. Il est aussi disponible à la Communauté de communes ou dans votre mairie.
Et sur www.ardecherhonecoiron.fr



INFOS PRATIQUES

PÔLE CRUAS

Ardèche Rhône Coiron
 8 avenue Marcel Cachin
 07350 CRUAS
 04 75 00 04 11
contact@ardecherhonecoiron.fr

PÔLE LE TEIL

3 rue Henri Dunant
 07400 LE TEIL
 04 75 52 25 98
contact@ardecherhonecoiron.fr

WWW.ARDECHERHONCOIRON.FR



@ARDECHERHONCOIRON

Sommaire

Page 4-5
Simplification des gestes de tri

Page 6-7
Retour en images

Page 8-13
Dossier thématique
« Séisme 2019 »

Page 14 à 16
A votre service
 Economie : Les entreprises accompagnées
 Marché des producteurs 2020
 Les outils de communication
 La loi EGALIM

Page 17
Les projets Avenir
 Extension de la cuisine centrale -
 St-Vincent-de-Barrès
 Pôle technique et administratif - Cruas

Page 18-19
Évènement du territoire
 Le Tour de France 2020

TOUS VOS EMBALLAGES

se trient !



Emballages et papiers



Briques et emballages en carton



Bouteilles et flacons en plastique



Emballage en métal, même les petits



Tous les papiers



NOUVEAU!



Verre



Pots, bocaux, et bouteilles en verre

Ordures ménagères



Je jette le reste des déchets dans la poubelle d'ordures ménagères.

Déchèteries



Cartons et cartons pliés



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES



Des astuces pour réduire les déchets

ÉVITEZ LES PRODUITS JETABLES

Les produits à usage unique (lingettes, gobelets, couverts, etc.) peuvent très souvent être remplacés par une alternative lavable, ayant une durée de vie bien plus longue.

LES DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES



Vous pouvez composter vos déchets alimentaires, broyer les déchets verts et les utiliser comme paillage dans le jardin. Des composteurs sont mis à votre disposition sur le territoire !

MOINS D'EMBALLAGES

Vous pouvez réduire vos déchets en utilisant un **panier** ou un **sac cabas**, en privilégiant les grands contenants plutôt que les petites portions, ou encore en achetant vos produits «**en vrac**» (sans emballage).



STOP PUB !

En posant un autocollant «Stop Pub» sur votre boîte aux lettres, vous réduirez considérablement la quantité de papier à jeter. **Disponible en mairies et à la Communauté de communes.**





**DU 7 AU 13
OCTOBRE 2019**

«l'Ardèche s'invite
au menu» dans
9 restaurants du
territoire.

**25 NOVEMBRE
2019**

Conférence contr
les violences faites
aux femmes.



DECEMBRE 2019

Vacances de Noël au
centre de loisirs de Cruas



**1^{ER} JANVIER
2020**

Démarrage
de la
simplification
des gestes de
tri sur les 15
communes

**3 JANVIER
2020**

Signature de
la convention
pour la
réouverture
du trafic
ferroviaire de
voyageurs



18 JANVIER 2020

Nuit de la lecture : Soupes et Lectures
à St-Vincent-de-Barrès



24 JANVIER 2020

Signature entre le Département,
la commune du Teil & la
Communauté de communes de
la convention du Tour de France

4 FÉVRIER 2020

Rencontres de
territoire culture



DU 7 AU 9 FÉVRIER 2020

Festival du documentaire
« Reprise » au cinéma Regain du Teil
avec la participation de plusieurs
réalisateurs. En partenariat avec
Ardèche Images.

DOSSIER T hématique : Séisme

UNE MOBILISATION ACCRUE

11 novembre 2019, 11H52 un séisme de magnitude 5.4 sur l'échelle de Richter touche le territoire. Une catastrophe qui cause d'importants dégâts sur les bâtiments publics et privés. La commune du Teil est principalement touchée par le sinistre mais également d'autres communes du territoire.

UNE MOBILISATION ACCRUE, UNE SOLIDARITÉ HORS PAIR.

Les secours, sur place dès les premières heures et pendant plusieurs semaines : pompiers, gendarmes, spécialistes ont été à pied d'œuvre.

L'aide et l'entraide se sont mises en œuvre autour du pôle solidarité en présence, notamment, du Secours populaire, du Secours catholique, de la Croix Rouge, de l'association Arc-en-Ciel. Les bénévoles des associations caritatives ont immédiatement réagi et se sont organisés pour offrir des aides alimentaires, matérielles (vêtements, meubles, jouets...) et le soutien humain si précieux en ces circonstances.



La solidarité des habitants s'est mise aussitôt en place, chacun à sa mesure. Proposant, un logement vacant, un repas, du matériel... Dans ces circonstances la générosité s'est révélée dès les premiers moments.

De nombreux agents de la Communauté de communes ont été mobilisés et détachés pour apporter leur aide aux communes touchées. Les services techniques et administratifs intercommunaux ont été, en réactivité, actifs sur le terrain pour accompagner les professionnels et les habitants, et venir en aide aux services des communes.

LES DISPOSITIFS D'AIDE

- ▲ **L'Etat** annonce un 1er débloqué de 2 millions d'euros
- ▲ **La Région Auvergne-Rhône-Alpes** a débloqué une aide de 1^{ère} nécessité de 1500€ par famille évacuée et un soutien aux entreprises concernées.
- ▲ **Le Département** 1 million d'euros d'aides débloqué pour accompagner la commune du Teil et les communes périphériques qui ont subi des dommages. Les services du Département étaient auprès des habitants pour les 1^{ères} évaluations.

Les solutions d'hébergement

LA CELLULE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Coordonnée par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes) avec l'appui des services du Département, de la Communauté de communes et de la commune du Teil, la cellule a reçu les sinistrés au fur et à mesure de l'évacuation de leur logement, parfois après une première solution d'hébergement temporaire trouvée auprès de la famille, d'amis et/ou par leur compagnie d'assurances. Grâce à la solidarité de propriétaires de gîtes et de campings, la cellule a pu mettre à l'abri des sinistrés sans autre solution, dans des hébergements pris en charge par l'Etat (grâce au Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence, obtenu par les communes). Ces solutions sont provisoires, pour quelques semaines à quelques mois, le temps de lever l'arrêté d'évacuation frappant le logement initial, ou de rechercher un nouveau logement.



Les solutions de relogement

LA MOUS

Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale est un dispositif financé par l'Etat et mis en œuvre par le groupement des associations SOLiHA Ardèche, SOLiHA Drôme et l'ANEF. Les travailleurs sociaux de ces associations tiennent **une permanence au Teil** (82 rue de la République) et ont pour mission :

▲ **D'accompagner les sinistrés accueillis dans un hébergement temporaire, dans la recherche de leur nouveau logement.**

Pas facile de changer de quartier, de ville, de vie... Pas aisé non plus de trouver des logements disponibles, à proximité de son emploi et financièrement accessibles...

La MOUS a démarré en janvier et durera 1 an. L'urgence aujourd'hui, ce sont les personnes hébergées dans les campings, les mobil-homes n'étant pas adaptés à la saison hivernale, et devant être restitués pour que les propriétaires des campings puissent préparer la prochaine saison estivale.

CONTACT mousleteil@gmail.com / 06 08 23 23 26



Vous êtes propriétaire ?

D'un logement vacant et en bon état ? Vous pouvez le proposer à la MOUS. Relogement pérenne ; vous restez libre de choisir votre locataire, vous signerez un bail classique !

De nombreux sinistrés sont à la recherche d'un nouveau logement, idéalement sur le territoire de la Communauté de communes.

Contact : mousleteil@gmail.com
06 08 23 23 26

Si le logement nécessite des travaux de mise aux normes, contactez notre partenaire SOLiHA07 pour étudier une possibilité de subvention
Contact : m.bachelet@solihha.fr
09 84 27 89 10

La reconstruction des dispositifs en oeuvre

LE PPA

(Projet Partenarial d'Aménagement)

est un contrat qui permettra de répondre à la reconstruction et à la requalification de la commune du Teil. Une fois signé, il sera piloté conjointement par la Communauté de communes, la commune et l'Etat. Avec l'objectif d'y associer le Conseil départemental de l'Ardèche et la région Auvergne-Rhône-Alpes qui seront sollicités pour des financements.

Le PPA permettra d'avoir des aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) mais aussi d'obtenir un rapport d'expertises et d'ingénieries (urbanistes, économistes, sociologues...).

La première étape consistera à la mise en place d'une étude urbaine à l'échelle de la commune (pour une durée d'environ six mois). Cette étude permettra de définir précisément les opérations d'aménagement à mener, quartier par quartier, en matière de logement, de commerces, d'aménagement d'espaces publics, en concertation avec les propriétaires et les habitants.





Les enfants du territoire

Les établissements scolaires ont également subi des dommages, nécessitant des relogements des classes teilloises :

▲ 7 classes de l'école élémentaire Frayol ont été déplacées dans des structures modulaires sur un terrain des services techniques de la commune du Teil.

▲ 2 salles de classe ont été installées dans la cour de l'école publique de Meylas

▲ Relogement en bungalows pour 11 classes de l'école privée St Louis et celle de Mélas, en collaboration avec le Diocèse et l'AEPPECA. Sur un terrain intercommunal de 2800m² sur la zone d'activité Rhône Helvie, initialement destiné à la commercialisation pour l'activité économique.

La Communauté de communes a été en portage technique sur ces déplacements des établissements scolaires. Elle a pris le relais sur le montage du projet, en consultant les prestataires pour apporter des solutions aux communes.



LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE RÉPARATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Avant le séisme, la Communauté de communes avait engagé avec l'Anah (*Agence nationale d'amélioration de l'habitat*) la préparation d'un programme sur les 15 communes de son périmètre. Ce programme permettra aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs d'obtenir un accompagnement technique et financier pour des travaux d'économie d'énergie ou d'amélioration de l'accessibilité de leurs logements.

Suite au séisme, la Communauté de communes et l'Anah ont décidé d'étoffer ce programme pour qu'un accompagnement similaire puisse concerner des travaux de réparation post-séisme (*en complément des indemnités d'assurance*).

Ce programme couteau-suisse, en faveur des économies d'énergie, de l'accessibilité, de la résorption des logements vacants et dégradés, et de la réparation post-séisme, sera opérationnel en septembre prochain. D'ici là, les personnes concernées doivent poursuivre les expertises, rassembler leurs devis, et parvenir à un accord sur le montant de leur indemnité d'assurance. Nous aurons besoin de tout cela pour étudier votre demande de subvention.

LE COLLECTIF DES SINISTRÉS

du 11 novembre 2019

Créé le 12 décembre 2019 cette association loi 1901, a pour but de recenser, informer et fédérer les personnes physiques ou morales touchées par le séisme dont le patrimoine a été affecté directement par le tremblement de terre, sur les communes classées catastrophes naturelles*.



Interview

Stéphane Lecaille

UN PEU PLUS LOIN...

- Fin janvier : **400** adhérents
- Un Conseil d'Administration :
11 membres
- Un bureau
- Son président : **STÉPHANE LECAILLE**
- Siège social :**
Centre socio-culturel – 3 place Jean Moulin Le Teil
- Permanences (au siège) :**
Les vendredis 16h – 19h ;
les samedis 9h – 12h

@ www.collectif-sinistres-seisme.fr
f collectifseisme

POURQUOI CE COLLECTIF ?

Stéphane Lecaille, président : Les membres du bureau sont tous des sinistrés, cette démarche de solidarité, a du sens pour chacun d'eux. Le but de ce collectif est de recenser, informer et accompagner les sinistrés des communes en catastrophe naturelle, sur l'ensemble de leurs besoins. Nous devons nous structurer pour nous appuyer sur des personnes compétentes et offrir un cadre juridique.

QUELLES SONT LES DEMANDES LES PLUS FRÉQUENTES DEPUIS LA CRÉATION DU COLLECTIF ?

SL : Dans un premier temps, nous avons fait le constat d'une grande demande et des attentes dans des domaines très variés.

On nous demande, principalement, combien de temps cela va durer. Il y a un rapport au temps qui est important. Nous savons que face aux délais de réponses des collectivités, des experts, des assureurs...cela va être long.

Et il y a de nombreuses questions sur les assurances. Quels recours en cas de désaccord ? A qui s'adresser ? Les réponses sont complexes car elles dépendent de chaque contrat.

Et enfin, les questions sur la démolition et les rénovations des habitations selon des situations singulières.

QUEL EST VOTRE CONSTAT ?

SL : La première permanence a réuni énormément de personnes qui avaient besoin d'être renseignées mais aussi qui avaient besoin de parler. Nous avons constaté une vraie détresse humaine pour certains habitants.

**Communes déclarées en catastrophe naturelle au 31/01 : Le Teil, Alba-la-Romaine, St-Thomé, Baix, Cruas, Meysse, Rochemaure, Saint-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Vincent-de-Barrès*

AIDES ET ACCOMPAGNEMENT des entreprises

LA CELLULE D'ACCUEIL «COMMERÇANTS ET ENTREPRISES SINISTRÉS»

La Communauté de communes a mis en place une cellule d'accueil des entreprises en difficultés **du 15 novembre au 23 décembre**. Pour y accueillir, recenser les situations, conseillers sur les différentes démarches à réaliser. L'objectif étant de favoriser une reprise rapide d'activité.

▲ 52 personnes reçues

▲ **1 document unique à disposition** recensant les aides et les dispositifs en place et mis à jour chaque semaine

▲ 88 entreprises impactées au Teil, 26 sont fermées et 9 se sont délocalisées provisoirement ou définitivement

DES AIDES & DES ACCOMPAGNEMENTS DISPONIBLES

▲ **Le dispositif d'aide d'urgence TPE PME (Région / Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche)**

est un accompagnement personnalisé par un consultant spécialiste des entreprises en difficulté. Sur rendez-vous, pour faire le point sur votre situation, les démarches à engager, les appuis à mobiliser et les solutions à mettre en oeuvre. C'est un accompagnement, gratuit car pris en charge par la Région. Il s'adresse aux entreprises artisanales de plus de 3 ans, confrontées à des difficultés.

CONTACT Chambre de métiers et de l'artisanat Isabelle Gabert :
i.gabert@cma-ardeche.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES présente aux côtés des entreprises

Un accompagnement personnalisé

- Aides directes d'investissement et de productivité
- Aides directes pour améliorer votre visibilité
- Exonération fiscale
- Conseils pour la création, la transmission et la reprise de votre entreprise

Foncier et locaux disponibles

- 1 site dédié au foncier et à l'immobilier d'entreprise : www.immo.ardecherhonecoiron.fr
- Cellules commerciales à vendre ou à louer
- Terrains disponibles en zone d'activités
- Locaux et ateliers en Pépinières d'entreprises Le Faisceau Sud (Le Teil)

Zoom sur 2020

- Plus de 80 000€ d'aides mobilisables pour les entreprises en développement (Opération FISAC)
- Taux de subvention majorés

Nous contacter

Service Développement économique

☎ economie@ardecherhonecoiron.fr

☎ 04 75 00 04 11

Le P'ti Vrac

3 place Georges Clémenceau - Cruas

Cette épicerie spécialisée a ouvert le 23 novembre 2019.

Un nouveau concept a objectif «**zéro emballages**» qui propose d'acheter des produits du quotidien en vrac.

Laëtitia Perrin a été accompagnée dès avril 2019 par la Communauté de communes et a obtenu une aide financière co-financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création du seul commerce de ce type de la commune.



Aide financière : 1570€



T2S services auto

3 bis avenue Paul Langevin - Le Teil

C'est un projet de couple pour la reprise de ce **garage automobile** qui réalise des réparations automobiles mais également des ventes.

La Communauté de communes a accordé une aide pour mettre en peinture la façade et apposer les nouvelles enseignes.

Situé dans le quartier sud Avenir, le garage est ouvert depuis novembre 2019.



Aide financière : 2943€

LES MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS

Ils se réinstallent de mai à octobre en 2020!

Inaugurations du démarrage de la saison des Marchés :

Le 1^{er} mai au Teil et le 26 mai à Rochemaure.



En 2019, ce sont près de **20 producteurs** qui proposaient leurs produits sur les 2 marchés du Teil et de Rochemaure. Une clientèle qui se fidélise, d'année en année, autour de ces marchés qui valorisent la richesse et la diversité des productions de nos terroirs et permettent d'acheter les meilleurs produits locaux « à la source ».

PROGRAMME À VENIR...

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

s'adresse aux habitants

1

LE SITE INTERNET

www.ardecherhonecoiron.fr

Un site web unique et redynamisé pour mieux vous informer.

▲ Des **rubriques** pour vous présenter les services rendus quotidiennement aux habitants et les missions couvertes par la Communauté de communes.

▲ Des **accès rapides** dès la page d'accueil pour naviguer vers les rubriques qui vous intéressent le +

▲ Les **actualités et les évènements** de votre territoire

LES ACTUALITÉS
Déroulé des actualités de la Communauté de communes

LES ÉVÈNEMENTS
Agenda des évènements sur votre territoire

LE CLIP !
Vidéo de présentation de la Communauté de communes

ARC'PRATIQUE
Accès rapide à vos questions du quotidien

KIOSQUE
Retrouvez tous les documents importants



2

LA PAGE FACEBOOK

@ardecherhonecoiron

Pour suivre l'actualité de votre territoire abonnez-vous à la page Facebook !

3

LE CLIP

*Communauté de communes
Ardèche Rhône Cairen
un territoire dynamique !*

Vous pouvez visionner le clip directement sur le site www.ardecherhonecoiron.fr
Une version longue est en cours de montage.



LA LOI EGALIM

son influence sur la restauration collective

LA LOI EGALIM ?

Publiée depuis le 1^{er} novembre 2018, la loi EGAlim veut équilibrer les relations commerciales entre producteurs et grande distribution et rendre accessible à tous les consommateurs une alimentation saine et durable.



UNE OBLIGATION D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

La restauration collective doit s'approvisionner avec au moins 50% de produits (en valeur) issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signe de qualité au 1er janvier 2022.

Parmi ces 50% de produits au moins 20% doivent être d'origine biologique.

UN MENU VÉGÉTARIEN PAR SEMAINE ET UNE DIVERSIFICATION DES PROTÉINES

A titre expérimental, pendant 2 ans, tous les établissements livrés par la restauration collective proposent un menu végétarien par semaine. Les protéines ne devront pas être uniquement de source animale (œufs ou lait par exemple) mais également provenir d'une source végétale (soja par exemple).

LE PLASTIQUE : ON RÉDUIT

La loi préconise la fin de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe, et de service en matière plastique au plus tard le 1er janvier 2025. Depuis le 1er janvier 2020, c'est la fin de la mise à disposition d'objets en matière plastique à usage unique (les pailles ou les couverts par exemple), tout comme l'usage de bouteilles d'eau plate en plastique.

UNE OPÉRATION CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Moins de gaspillage alimentaire grâce au don et à une meilleure gestion des denrées alimentaires.

Sur Ardèche Rhône Coiron, la campagne « Les supers zéros du gaspi » est en place depuis plusieurs années dans tous les restaurants scolaires.

Chiffres de l'opération 2019



DE NOURRITURE ONT ÉTÉ PESÉS COMME RESTE DANS LES ASSIETTES DES ENFANTS

SOIT 0.040 KG PAR PERSONNE



Objectifs de l'opération

- ▲ **Sensibiliser** les enfants et le personnel de restauration en quantifiant le gaspillage alimentaire.
- ▲ **Trier** les aliments jetés et les restes de plats non servis.
- ▲ **Déceler et appréhender** les raisons qui ont poussé à ce gaspillage.
- ▲ **Élaborer** un plan d'actions visant à réduire la quantité de déchets jetés au restaurant scolaire.
- ▲ **Appliquer** ces actions puis évaluer leurs impacts au niveau de la restauration collective.

EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE de Saint-Vincent-de-Barrès

Les moyens ont été mutualisés et regroupés à St-Vincent-de-Barrès avec, notamment, la fermeture de la cuisine centrale de Cruas. Les besoins de production augmentent au fil des années puisque 122 367 repas ont été produits en 2019 soit + 4% par rapport à l'année précédente.

Face au constat du déficit de zones de stockage et du manque d'aisance de travail des agents, la cuisine centrale doit élargir son espace.

Les travaux de fondation ont démarré pour l'installation de structures modulaires attenantes au bâtiment actuel : 1 040m² dédiés aux préparations froides, à une chambre froide pour les produits finis et au stockage. Une extension qui va redéfinir l'aménagement du bâtiment et l'organisation des différents espaces comme, par exemple, l'extension de la légumerie.

Le service continue à fonctionner normalement pendant toute la durée des travaux sur les horaires :

En périodes scolaires :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h

Le vendredi: 8h30-12h et 13h30-16h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h

CONTACT accueil de la restauration collective
09 70 65 01 80 / restauration@ardecherhonecoiron.fr



PÔLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF CRUAS

1900m² aménagés en bureaux, ateliers et garages

Les travaux ont débuté pour le pôle qui accueillera les services techniques (bâtiment, espaces verts, déchets) et les services administratifs de la Communauté de communes. Suite au désamiantage en octobre dernier, s'en est suivie la démolition des 950m² des anciens bâtiments de la SNCF. Les matériaux issus de cette démolition ont été triés et concassés, sur site, pour être utilisés en couches de fondation du futur projet. Un choix technique qui doit limiter les mouvements de matières provenant de l'extérieur et leur transport.



LE TOUR DE FRANCE 2020



Le TeIL



LE TEIL - DÉPART JEUDI 2 JUILLET 2020

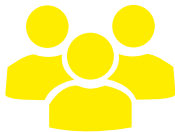


LE TOUR

LE TOUR DE FRANCE 2020



21 étapes



De 12 à 15 millions
de spectateurs



30 cols à
escalader



3350 km
à parcourir

- Cyclisme sur route
- Créé en 1903
- Organisé par ASO
- 107ème édition (en 2020)
- En France et pays avoisinants
- 176 participants professionnels
- Entre 20 et 22 équipes
- 4 coureurs ont remporté 5 fois le Tour de France: Jacques Anquetil, Eddy Merckx, Bernard Hinault et Miguel Indurain.

“ Le Tour de France a un vrai lien avec ce département
[...] l'Ardèche n'est pas comme les autres ”

Christian Prudhomme, directeur du Tour de France



107^{ÈME} ÉDITION DU TOUR DE FRANCE DU 27 JUIN AU 19 JUILLET 2020

L'été 2020 sera dense avec les Championnats d'Europe de football du 12 juin au 12 juillet et les jeux Olympiques à Tokyo à partir du 24 juillet. Ce qui explique l'avancée des dates du Tour de France. Mais cette 107^{ème} édition comptera **2 étapes en Ardèche**, l'occasion de profiter de cette événement festif et populaire. Un rendez-vous sportif, des animations pendant 2 jours sur le début de la période estivale!

Le saviez vous ?

Depuis 1903, la course a lieu chaque année, excepté lors des deux guerres mondiales !

8 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TRAVERSÉES PAR LE TOUR DE FRANCE

5^{ÈME} ÉTAPE

GAP > PRIVAS le 1^{er} juillet (183 km)

- ▲ 15h00 : passage de la caravane du Tour
- ▲ 16h40 : Le Teil
- ▲ 16h45 : Rochemaure
- ▲ 16h50 : Meysse
- ▲ 16h55 : Saint-Martin-sur-Lavezon
- ▲ 17h00 : St-Vincent-de-Barrès
- ▲ 17h05 : St-Lager-Bressac



ÉTAPE 5

LE TEIL

ROCHEMAURE

MEYSSE

ST-MARTIN-SUR-LAVEZON

ST-VINCENT-DE-BARRÈS

ST-LAGER-BRESSAC



ÉTAPE 6

LE TEIL

AUBIGNAS

ALBA-LA-ROMAINE



6^{ÈME} ÉTAPE

LE TEIL > MONT AIGOUAL le 2 juillet (191 km)

- Dès 8h00 : village du Tour au Teil
- ▲ 10h10 : passage de la caravane du Tour
 - ▲ 12h10 : départ du Teil
 - ▲ 12h15 : Aubignas
 - ▲ 12h20 : Alba-la-Romaine

LA DICTÉE DU TOUR

VENDREDI 3 AVRIL 2020

4^{ÈME} ÉDITION



Les élèves de CM1 et CM2 des écoles du territoire vont plancher en même temps. Le texte lu sera un extrait d'article de presse quotidienne régionale traitant de la venue du Tour de France localement.

Les 8 élèves qui auront réalisé le moins de fautes à leur dictée recevront une invitation à découvrir les coulisses du Tour de France sur le départ.

Prochainement retrouvez les animations autour du Tour de France sur : www.ardecherhonecoiron.fr

(Re)découvrez votre territoire !

L'OFFICE DE TOURISME PROPOSE SES

VISITES GRATUITES

— POUR LES HABITANT(E)S* —

SUR LES DEUX SITES, TOUTE L'ANNÉE

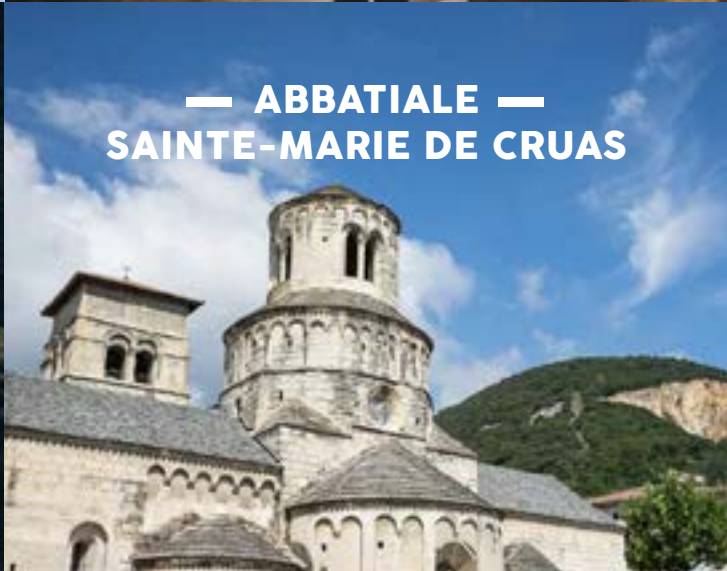
** Habitants de la Communauté de communes
Ardèche Rhône Coiron ; Gratuité valable sur présentation
d'un justificatif, aux dates et horaires
d'ouverture au public.*



— CHÂTEAU DE ROCHEMAURE —



— ABBATIALE — SAINTE-MARIE DE CRUAS



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Sud Ardèche Rhône et Villages

BUREAU LE TEIL
Place Pierre Sémard
07400 Le Teil

BUREAU CRUAS
Place de la liberté
07350 Cruas

BUREAU ALBA-LA-ROMAINE
118 Rue du Barry
07400 Alba-la-Romaine

04 75 49 10 46
contact@sudardechetourisme.com
www.sud-ardeche-tourisme.com